

Fiche annexe : MAPE
– Nouvelle maison à performance
énergétique élevée –

Dossier de demande N°: _____
(Réservée à l'Administration de l'Environnement)

La présente fiche « annexe » au formulaire de demande DEPA déterminant les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** pour la construction d'habitation du type 'basse consommation d'énergie' ou 'passive' et qui est à remplir par l'expert qui a effectué le calcul de performance énergétique suivant « LuxEeB » ou par un conseiller en énergie suivant l'article 14 de l'Annexe II de la référence légale mentionnée ci-dessous.

Référence légale : Règlement Grand-Ducal du 21 décembre 2007 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables- Mémorial A247/2007.

Avis important:

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant. Le terme « LuxEeB » correspond au Règlement Grand-Ducal du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation

1) Les aspects d'ordre général

1) Les aspects d'ordre général			
L'immeuble se trouve à l'adresse suivante:			
1.01	N :		Rue :
1.02	Localité :		Code Postal :
1.03	Date d'autorisation du permis de construire :		
1.04	Type d'habitation :		
	<input type="checkbox"/> Maison individuelle		
	<input type="checkbox"/> Maison à appartements avec ____ appartements		
1.05	Performance énergétique visée :		
	<input type="checkbox"/> Maison à basse consommation d'énergie		
	<input type="checkbox"/> Maison passive		

2) Les aspects d'ordre financier

2) Les aspects d'ordre financier			
2.01	Coût de l'immeuble (gros œuvre fermé y compris l'enveloppe isolée)	_____€	- Frais TVA comprise si requérant non assujetti au régime de la TVA. - Toutes les factures justifiant des frais éligibles au niveau de l'objet en question sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit original).
2.02	Coût du contrôle d'étanchéité	_____€	
2.03	Coût de l'échangeur géothermique		

3) Indices de performance suivant « LuxEeB »

3.01	Surface de référence énergétique A_n suivant « LuxEeB » : _____ m^2	
3.02	Energie primaire Q_p : Valeur calculée: _____ kWh/m^2a	Valeur maximale : _____ kWh/m^2a (suivant tableau 1)
3.03	Energie utile q_h : Valeur calculée : _____ kWh/m^2a	Valeur maximale : _____ kWh/m^2a (suivant tableau 1)
3.04	Émissions de CO_2 : Valeur calculée: _____ $kgCO_2/m^2a$	Valeur maximale : _____ $kgCO_2/m^2a$ (suivant tableau 1)

Tableau 1 : Valeurs limites des indices de performance suivant « LuxEeB » pour les classes A et B

	Maison individuelle		Maison à appartements	
	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B
Q_p [kWh/m^2a]	45	95	45	75
q_h [kWh/m^2a]	22	43	14	27
CO_2 [$kgCO_2/m^2a$]	11	21	10	17

Une maison passive doit respecter les trois valeurs limites de la classe A.
 Une maison à basse consommation d'énergie doit respecter les trois valeurs limites de la classe B.

4) Obligations générales

4.01	<input type="checkbox"/> Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur <input type="checkbox"/> Absence de climatisation fixe <input type="checkbox"/> Test d'étanchéité
-------------	---

5) Les aspects d'ordre technique

5.01	Ventilation contrôlée : Rendement du système de récupération de chaleur: _____ % (« Wärmebereitstellungsgrad ») Puissance électrique spécifique q_L _____ $W/(m^3/h)$	Conditions suivant « LuxEeB » : Rendement du système de récupération de chaleur >75% Puissance électrique spécifique dépend du type d'habitation, du système de ventilation, de la performance énergétique, de l'absence ou de la présence d'un filtre à pollen (suivant tableau 2)
-------------	---	---

5.02	Test d'étanchéité : Résultat du test d'étanchéité n_{50} : _____ h^{-1}	Valeurs maximales : Maison à basse consommation d'énergie : $n_{50} < 1,0 h^{-1}$ Maison passive : $n_{50} < 0,8 h^{-1}$
5.03	Echangeur géothermique (si existant): Profondeur minimale : _____ m Longueur : _____ m Diamètre intérieur : _____ m	Valeurs minimales : Profondeur $\geq 1,5$ m Longueur ≥ 30 m

Tableau 2: Puissance électrique spécifique maximale suivant « LuxEeB »

	Maison à basse consommation d'énergie	Maison passive
Sans filtre à pollen : - Maison individuelle - Maison à appartements, ventilation décentralisée	0,50 W/(m ³ /h)	0,40 W/(m ³ /h)
Avec filtre à pollen : - Maison individuelle - Maison à appartements, ventilation décentralisée	0,60 W/(m ³ /h)	0,50 W/(m ³ /h)
Maison à appartements, ventilation centralisée	En général limitation par le choix d'appareils efficaces et par la minimisation de la perte de charge	

6) Informations sur l'expert et le conseiller en énergie

Expert qui a effectué le calcul de performance énergétique suivant « LuxEeB »					
6.01	Nom de l'entreprise :				
6.02	Nom de l'expert :				
6.03	Numéro du registre commercial :				
6.04	N :		Rue :		
6.05	Localité :			Code Postal :	
6.06	Tél :		Fax :		Email :

Conseiller en énergie qui a rempli le présent formulaire (il peut s'agir de la même personne que celle mentionnée ci- dessus)	
6.07	Nom de l'entreprise :
6.08	Nom de l'expert :
6.09	Numéro du registre commercial :

6.10	N :		Rue :	
6.11	Localité :		Code Postal :	
6.12	Tél :		Fax :	
			Email :	

7) Déclarations de la part de l'expert et du conseiller en énergie

7.01	<p>Le (la) soussigné(e) _____ de l'entreprise _____ agissant comme expert sous l'alinéa 6) et ayant effectué le calcul de performance énergétique déclare par la présente que le certificat de performance énergétique et le calcul de performance énergétique y relatif correspondant à l'immeuble dûment autorisé repris sous l'alinéa 1) du présent formulaire sont conformes aux stipulations de « LuxEeB », atteignent la performance énergétique visée sous la ligne 1.05 et respectent par conséquent les trois valeurs seuils (Qp, qh ; CO2) de la classe respective.</p> <p style="text-align: center;">_____ le _____ 200__</p> <p style="text-align: center;">Signature et cachet</p>
7.02	<p>Le (la) soussigné(e) _____ de l'entreprise _____ agissant comme conseiller en énergie déclare par la présente que les paramètres requis en matière de la performance énergétique suivant « LuxEeB » au niveau de la présente fiche ont été repris sur base du certificat de performance (numéro :__) et du calcul de performance énergétique y correspondant en soulignant que la garantie pour leur exactitude revient à l'expert précité et que toutes les autres indications fournies sont véridiques.</p> <p>Le (la) soussigné(e) se déclare avoir pris connaissance du règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables- Mémorial A247/2007.</p> <p>Le soussigné déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe MAPE comme complète, à savoir que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la fiche est dûment remplie ; 2. les annexes énumérées ci-après sont concluantes <p style="text-align: center;">_____ le _____ 20__</p> <p style="text-align: center;">Signature et cachet</p>

Annexes:

- Plans de construction autorisés avec coupes types au niveau des structures et au niveau de l'étanchéité à l'air
- Calcul de performance énergétique dûment signé suivant et conformément à « LuxEeB »
- Certificat de performance énergétique dûment signé suivant « LuxEeB »
- Original du contrôle d'étanchéité suivant EN 13829 / date / signature
- Certificat(s) de conformité – qualité murs extérieurs + structure(s)
- Certificat(s) de conformité – qualité toiture + structure(s)
- Certificat(s) de conformité – qualité éléments vitrés
- Certificat(s) de conformité – qualité dalle inférieure + structure(s)
- Certificat(s) de conformité – systèmes de génération de chaleur
- Certificat(s) de conformité – installation de ventilation